



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
19 novembre 2019  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettres identiques datées du 18 novembre 2019, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens, par la présente, à vous faire part des violations de l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes commises par la Syrie et des atteintes portées à la souveraineté d'Israël au cours du mois de septembre 2019. Vous trouverez en annexe à la présente lettre la liste complète de ces violations.

Comme indiqué ci-après, des violations de la ligne alpha sont commises chaque jour par les forces syriennes, dont la présence armée est signalée quotidiennement dans la zone de séparation. Bien que ces violations se produisent au vu et au su de tous et que les Forces de défense israéliennes les signalent régulièrement à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), elles continuent d'être passées sous silence dans les rapports du Secrétariat.

Israël est pleinement résolu à appliquer l'Accord sur le dégagement et toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur cette question, comme en témoignent les rapports réguliers des Forces de défense israéliennes à la FNUOD.

Il est impératif que, dans son prochain rapport, le Secrétaire général rende compte fidèlement de la situation sur le terrain et exige du Gouvernement syrien qu'il respecte l'Accord sur le dégagement, dont les violations par la Syrie ne font qu'attiser les tensions dans une région déjà instable. Je veux croire qu'il y sera fait état de ces violations incessantes de manière objective et qu'il y sera rendu compte de l'attachement d'Israël à l'exécution de l'Accord.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Danny **Danon**



**Annexe aux lettres identiques datées du 18 novembre 2019  
adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil  
de sécurité par le Représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Violations commises par la Syrie en septembre 2019, signalées par les Forces  
de défense israéliennes\***

Nombre total de violations du fait de la présence de membres des forces syriennes dans la zone de séparation : 2

Nombre total de violations du fait du franchissement de la ligne alpha par des civils syriens : 118

Nombre total de violations du fait de la présence de Syriens armés dans la zone de séparation ou du franchissement de la ligne alpha par des Syriens armés : 14

	<i>Date et heure</i>	<i>Description de la violation</i>	<i>Coordonnées (UTM)</i>
1	1 <sup>er</sup> septembre 2019 6 h 8	Un civil syrien a été observé à 73 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	679/450
2	1 <sup>er</sup> septembre 2019 12 h 2	Deux soldats des forces armées syriennes ont été observés dans la zone de séparation, aux coordonnées indiquées	657/358
3	1 <sup>er</sup> septembre 2019 13 h 4	Un civil syrien a été observé à 437 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	619/776
4	1 <sup>er</sup> septembre 2019 16 h 29	Deux civils syriens ont été observés à 640 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	619/771
5	1 <sup>er</sup> septembre 2019 17 h 1	Un membre du personnel armé a été observé alors qu'il tirait des coups de feu en direction du ciel depuis la zone de séparation, aux coordonnées indiquées	610/855
6	1 <sup>er</sup> septembre 2019 17 h 5	Un civil syrien a été observé à 70 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	679/450
7	1 <sup>er</sup> septembre 2019 19 h 1	Un membre du personnel armé a été observé dans la zone de séparation, aux coordonnées indiquées	593/843
8	2 septembre 2019 7 h 44	Un civil syrien a été observé à 59 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	680/450
9	2 septembre 2019 9 h 45	Un civil syrien a été observé à 491 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	618/800
10	2 septembre 2019 9 h 47	Deux civils syriens ont été observés à 115 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	660/379
11	2 septembre 2019 10 h 6	Un civil syrien a été observé à 427 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	643/742

\* Veuillez noter que les violations sont présentées dans l'ordre où elles ont été communiquées.

	<i>Date et heure</i>	<i>Description de la violation</i>	<i>Coordonnées (UTM)</i>
12	2 septembre 2019 12 h 56	Un civil syrien a été observé à 710 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	616/795
13	2 septembre 2019 16 h 19	Deux civils syriens ont été observés à 286 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	620/788
14	3 septembre 2019 1 h 26	Trois civils syriens ont été observés à 258 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	676/551
15	3 septembre 2019 12 h 55	Deux civils syriens ont été observés à 45 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	659/371
16	3 septembre 2019 13 h 23	Deux civils syriens ont été observés à 405 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	620/772
17	3 septembre 2019 19 h 7	Un civil syrien a été observé à 456 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	619/770
18	3 septembre 2019 19 h 1	Un membre du personnel armé a été observé à 456 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	619/770
19	4 septembre 2019 8 h 14	Un civil syrien a été observé à 309 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	620/785
20	4 septembre 2019 8 h 26	Deux soldats syriens armés ont été observés dans la zone de séparation, aux coordonnées indiquées	699/465
21	4 septembre 2019 8 h 28	Un civil syrien a été observé à 300 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	620/788
22	4 septembre 2019 13 h 19	Un civil syrien a été observé à 498 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	619/777
23	4 septembre 2019 15 h 9	Un civil syrien a été observé à 632 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	641/742
24	4 septembre 2019 15 h 21	Un civil syrien a été observé à 94 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	657/364
25	4 septembre 2019 17 h 12	Un civil syrien a été observé à 829 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	639/745
26	5 septembre 2019 8 h 9	Un civil syrien a été observé à 237 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	621/790
27	5 septembre 2019 9 h 57	Un civil syrien a été observé à 86 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	660/452
28	5 septembre 2019 10 h 6	Deux civils syriens ont été observés à 700 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	619/767
29	5 septembre 2019 13 h 37	Un civil syrien a été observé à 95 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	657/364

	<i>Date et heure</i>	<i>Description de la violation</i>	<i>Coordonnées (UTM)</i>
30	5 septembre 2019 14 h 17	Un civil syrien a été observé à 23 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	654/355
31	5 septembre 2019 18 h 35	Deux civils syriens ont été observés à 178 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	680/454
32	6 septembre 2019 7 h 3	Un civil syrien a été observé à 89 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	680/451
33	6 septembre 2019 9 h 46	Deux civils syriens ont été observés à 121 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	680/441
34	6 septembre 2019 10 h 21	Un civil syrien a été observé à 151 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	686/462
35	6 septembre 2019 11 h 9	Un civil syrien a été observé à 571 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	617/808
36	6 septembre 2019 12 h 9	Un civil syrien a été observé à 95 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	657/364
37	7 septembre 2019 9 h 38	Un civil syrien a été observé à 600 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	617/802
38	7 septembre 2019 10 h 29	Un civil syrien a été observé à 28 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	685/460
39	7 septembre 2019 13 h 45	Un civil syrien a été observé à 156 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	677/448
40	7 septembre 2019 16 h 9	Un civil syrien a été observé à 168 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	677/448
41	7 septembre 2019 16 h 42	Un membre du personnel armé et un civil syrien ont été observés à 956 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	636/755
42	7 septembre 2019 19 heures	Un civil syrien a été observé à 155 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	681/454
43	8 septembre 2019 6 h 20	Un civil syrien a été observé à 92 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	680/451
44	8 septembre 2019 8 h 31	Deux civils syriens ont été observés à 249 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	668/657
45	8 septembre 2019 8 h 56	Un civil syrien a été observé à 172 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	682/456
46	8 septembre 2019 11 h 46	Un civil syrien a été observé à 17 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	686/461
47	8 septembre 2019 14 h 8	Trois civils syriens ont été observés à 20 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	654/535

	<i>Date et heure</i>	<i>Description de la violation</i>	<i>Coordonnées (UTM)</i>
48	8 septembre 2019 15 h 59	Un civil syrien a été observé à 36 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	653/354
49	9 septembre 2019 9 h 20	Deux civils syriens ont été observés à 83 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	670/592
50	9 septembre 2019 15 h 35	Un civil syrien a été observé à 835 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	638/504
51	9 septembre 2019 15 h 37	Un civil syrien a été observé à 637 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	616/809
52	10 septembre 2019 8 h 20	Un civil syrien a été observé à 37 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	649/723
53	10 septembre 2019 8 h 29	Un civil syrien a été observé à 153 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	682/457
54	10 septembre 2019 14 h 50	Un civil syrien a été observé à 110 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	648/348
55	10 septembre 2019 14 h 51	Un civil syrien a été observé à 76 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	656/362
56	10 septembre 2019 18 h 50	Un civil syrien a été observé à 206 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	681/457
57	11 septembre 2019 7 h 31	Un membre du personnel armé a été observé dans la zone de séparation, aux coordonnées indiquées	653/670
58	11 septembre 2019 13 h 3	Un civil syrien a été observé à 521 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	618/676
59	11 septembre 2019 15 h 24	Deux civils syriens ont été observés à 45 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	657/364
60	11 septembre 2019 16 h 22	Un civil syrien a été observé à 42 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	653/353
61	12 septembre 2019 9 h 42	Un civil syrien a été observé à 803 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	639/744
62	11 septembre 2019 18 h 16	Un membre du personnel armé a été observé à 296 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	590/842
63	11 septembre 2019 19 h 40	Un membre du personnel armé a été observé dans la zone de séparation, aux coordonnées indiquées	594/844
64	12 septembre 2019 12 h 25	Un civil syrien a été observé à 453 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	618/798
65	12 septembre 2019 14 h 17	Un civil syrien a été observé à 538 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	617/811
66	12 septembre 2019 15 h 29	Un civil syrien a été observé à 50 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	657/365

	<i>Date et heure</i>	<i>Description de la violation</i>	<i>Coordonnées (UTM)</i>
67	12 septembre 2019 15 h 32	Un civil syrien a été observé à 683 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	630/761
68	12 septembre 2019 16 h 7	Un civil syrien a été observé à 95 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	698/479
69	13 septembre 2019 6 h 28	Un civil syrien a été observé à 112 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	680/452
70	13 septembre 2019 10 h 22	Un civil syrien a été observé à 565 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	617/800
71	13 septembre 2019 14 h 52	Un civil syrien a été observé à 600 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	619/768
72	13 septembre 2019 15 h 48	Un civil syrien a été observé à 631 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	616/809
73	14 septembre 2019 6 h 24	Un civil syrien a été observé à 49 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	680/450
74	14 septembre 2019 8 h 51	Un civil syrien a été observé à 449 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	682/517
75	14 septembre 2019 9 h 17	Un civil syrien a été observé à 57 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	644/719
76	14 septembre 2019 10 h 48	Un civil syrien a été observé à 724 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	679/519
77	14 septembre 2019 13 h 13	Un civil syrien a été observé à 21 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	650/350
78	14 septembre 2019 14 h 12	Deux civils syriens ont été observés à 1 018 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	635/754
79	14 septembre 2019 15 h 18	Un civil syrien a été observé à 25 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	653/353
80	14 septembre 2019 16 h 34	Deux civils syriens ont été observés à 586 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	617/798
81	14 septembre 2019 17 h 24	Un civil syrien a été observé à 697 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	615/810
82	14 septembre 2019 18 h 27	Un civil syrien a été observé à 182 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	682/457
83	15 septembre 2019 10 h 11	Un civil syrien a été observé à 45 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	648/735
84	13 septembre 2019 9 h 12	Un membre du personnel armé a été observé dans la zone de séparation, aux coordonnées indiquées	588/850
85	15 septembre 2019 13 h 29	Deux civils syriens ont été observés à 627 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	601/292

	<i>Date et heure</i>	<i>Description de la violation</i>	<i>Coordonnées (UTM)</i>
86	15 septembre 2019 14 h 17	Un civil syrien a été observé à 25 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	659/369
87	15 septembre 2019 16 h 42	Un civil syrien a été observé à 69 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	643/716
88	15 septembre 2019 19 h 58	Un membre du personnel armé a été observé dans la zone de séparation, aux coordonnées indiquées	593/842
89	17 septembre 2019 6 h 37	Un civil syrien a été observé à 100 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	680/452
90	17 septembre 2019 8 h 8	Un civil syrien a été observé à 95 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	661/645
91	17 septembre 2019 9 h 26	Un civil syrien a été observé à 627 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	616/809
92	17 septembre 2019 11 h 55	Un civil syrien a été observé à 147 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	666/614
93	17 septembre 2019 15 h 13	Un civil syrien a été observé à 595 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	618/771
94	17 septembre 2019 16 h 48	Un civil syrien a été observé à 192 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	681/455
95	18 septembre 2019 7 h 28	Un civil syrien a été observé à 46 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	679/449
96	18 septembre 2019 15 h 11	Un civil syrien a été observé à 103 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	662/412
97	19 septembre 2019 13 h 8	Un membre du personnel armé a été observé à 130 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	598/671
98	19 septembre 2019 13 h 41	Deux civils syriens ont été observés à 918 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	632/756
99	19 septembre 2019 14 h 19	Deux civils syriens ont été observés à 797 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	630/760
100	19 septembre 2019 14 h 32	Deux civils syriens ont été observés à 105 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	649/349
101	19 septembre 2019 15 h 1	Un civil syrien a été observé à 746 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	629/761
102	19 septembre 2019 16 h 20	Un civil syrien a été observé à 103 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	639/743
103	20 septembre 2019 13 h 27	Un civil syrien a été observé à 477 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	619/779
104	20 septembre 2019 14 h 12	Un civil syrien a été observé à 136 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	646/346

	<i>Date et heure</i>	<i>Description de la violation</i>	<i>Coordonnées (UTM)</i>
105	21 septembre 2019 8 h 5	Un civil syrien a été observé à 84 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	661/393
106	21 septembre 2019 14 h 42	Un civil syrien a été observé à 603 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	628/764
107	21 septembre 2019 15 h 3	Un civil syrien a été observé à 136 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	647/348
108	21 septembre 2019 15 h 55	Un civil syrien a été observé à 32 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	653/353
109	22 septembre 2019 7 h 42	Un civil syrien a été observé à 23 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	705/488
110	22 septembre 2019 11 h 14	Un civil syrien a été observé à 140 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	683/458
111	22 septembre 2019 15 h 42	Deux civils syriens ont été observés à 712 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	629/761
112	23 septembre 2019 12 h 43	Deux civils syriens ont été observés à 31 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	657/363
113	24 septembre 2019 10 h 35	Un civil syrien a été observé à 50 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	685/460
114	25 septembre 2019 9 h 34	Un civil syrien a été observé à 60 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	681/452
115	25 septembre 2019 7 h 38	Un membre du personnel armé a été observé dans la zone de séparation, aux coordonnées indiquées	679/618
116	27 septembre 2019 9 h 10	Un civil syrien a été observé à 576 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	676/533
117	28 septembre 2019 8 h 53	Un civil syrien a été observé à 570 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	676/532
118	28 septembre 2019 9 h 23	Un civil syrien a été observé à 555 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	617/794
119	28 septembre 2019 10 h 3	Deux civils syriens ont été observés à 164 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	666/612
120	28 septembre 2019 17 h 24	Trois civils syriens ont été observés à 30 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	679/449
121	29 septembre 2019 8 h 32	Un membre du personnel armé a été observé dans la zone de séparation, aux coordonnées indiquées	635/756
122	29 septembre 2019 14 h 28	Deux civils syriens ont été observés à 938 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	589/281



---

	<i>Date et heure</i>	<i>Description de la violation</i>	<i>Coordonnées (UTM)</i>
123	29 septembre 2019 15 h 6	Un civil syrien a été observé à 341 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	675/553
124	30 septembre 2019 7 h 16	Un civil syrien a été observé à 108 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	681/454
125	30 septembre 2019 13 h 22	Un civil syrien a été observé à 30 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	661/388
126	30 septembre 2019 14 h 6	Un civil syrien a été observé à 155 mètres au-delà de la ligne alpha, aux coordonnées indiquées	660/395

---